

## **De 100 à 400 euros en plus : à Saint-Pierre-du-Perray, les impôts explosent pour les propriétaires**

Le trou laissé par l'ancienne majorité a contraint le nouveau maire à une hausse d'impôts sur le foncier bâti et non bâti, qui touchera les propriétaires. Cette augmentation a été votée mercredi soir lors du conseil municipal de cette ville de 11000 habitants.



Saint-Pierre-du-Perray, le 25 février 2020. Dominique Vérots (SE), ici dans son bureau, a pris la tête de la commune en 2020. LP/Sébastien Morelli

Par Sébastien Morelli

Le 15 avril 2021 à 18h29

L'audit commandé par la nouvelle majorité, ainsi que le rapport de la chambre régionale des comptes (CRC) rendu le mois dernier, ne laissent aucun doute. La hausse d'impôts, finalement votée mercredi soir en conseil municipal à Saint-Pierre-du-Perray (Essonne), était inéluctable. En cause, un trou de 716 500 euros, laissé dans le budget de fonctionnement (charges de

personnel, factures d'électricité, intérêts de la dette...) par l'ancienne majorité, défaite aux élections de juin dernier. La dette a depuis été ramenée à 545 000 euros grâce à des économies. Pas suffisant pour espérer un retour à l'équilibre dès cette année, une condition pourtant indispensable pour éviter un placement de la commune de 11000 habitants sous tutelle de la préfecture.

La part communale de la taxe sur le foncier bâti, que payent les propriétaires, va donc augmenter de 7 points, passant d'un taux de 19,94 % à 26,94 %.

« Avant, la commune était en dessous de la moyenne d'imposition, désormais, nous en sommes proches », indique Dominique Vérots, le maire (SE). Cela se traduira par une hausse d'environ 100 euros pour un appartement moyen, à 400 euros pour un gros pavillon. La taxe sur le foncier non bâti a aussi augmenté de plus de 20 points, mais « elle nous rapportait 10000 euros, là ça sera 13000 à 14000 euros », précise le maire.

## **« Madame Aliquot, je vous en veux sur ce coup-là ! »**

« Depuis 2017, la commune vit au-dessus de ses moyens. Les dépenses de fonctionnement sont supérieures aux recettes », rappelle le maire, selon qui les impôts auraient dû être augmentés dès 2019. Pour faire face, la municipalité a engagé des économies chiffrées à 300 000 euros. « Nous allons les continuer, mais faire plus, cela reviendrait à supprimer un service public, alors qu'on nous en demande toujours plus. » En dépit de ces économies, « il nous manque 1,2 million d'euros pour combler la différence, explique l' élu. Cette hausse de 7 points correspond à ça, plus une petite marge de sécurité. En dessous, ça ne passait pas. »

Un constat en partie partagé par les groupes d'opposition Agir pour Saint-Pierre-du-Perray et Si on changeait, qui ont également fustigé la gestion de l'ancienne maire, Catherine Aliquot-Vialat (LR). « Je suis en colère, car pendant six ans, on a laissé faire des gens qui n'avaient pas la maîtrise du budget municipal. Madame Aliquot, je vous en veux sur ce coup-là ! », lance Gaëtan Stanichit de Si on changeait. « Il y a de la démagogie dans ceux qui disent que vous pourriez faire autrement, reconnaît Jean-Pierre Avellant, d'Agir. Quand on va dans le mur, il faut augmenter les impôts pour éviter la mise sous tutelle. » Néanmoins, ces deux groupes n'ont pas voté la hausse de 7 points, estimant qu'elle aurait pu être plus modérée.

## Un «assassinat fiscal»

De son côté, Catherine Aliquot-Vialat a continué à nier toute responsabilité dans la situation actuelle, parlant d'un « assassinat fiscal » et dénonçant « certaines embauches pas indispensables » de la nouvelle majorité. « Tout ce que nous vivons, c'est de votre faute, vous mentez en permanence », lui a répondu Dominique Vérots. Sur les embauches, « nous sommes en sous-effectifs, affirme le maire. Ils ont baissé de 15 % alors que la commune accueille 3000 habitants de plus. »

Lors du conseil municipal, retransmis en direct sur Internet et suivi par plus de 2500 personnes, les commentaires qui fleurissent sont tranchés, entre incompréhension face à cette forte augmentation et rancœur envers l'ancienne majorité. « Si je ne me suis pas trompée, ma taxe foncière augmentera de 335 euros pour cette année et tout ça à cause de cette Mme Aliquot ! », écrit Valérie. « La taxe foncière de base est déjà de 1600 euros pour moi qui suis seule mais là vous voulez m'achever ! Je suis tellement écœurée que je n'arrive même pas à conserver un minimum de pudeur... », s'agace cette habitante.

Sur Internet, une pétition contre toute hausse d'impôt avait été lancée dès avant le conseil municipal. Elle dépassait ce jeudi les 200 signatures. « J'ai reçu plus de 600 commentaires quand j'ai lancé mon post sur la pétition, note l'habitante, jointe par téléphone, qui en est à l'origine. Le maire avait promis pendant la campagne de ne pas augmenter les impôts. Là, c'est la douche froide. C'est déjà la crise avec le Covid plein de gens sont au chômage, cette hausse est très mal venue. De très nombreux habitants sont mécontents. »